

Le Canal d'Orléans au départ de Fay-aux-Loges



Randonnée n°2934284

Une randonnée proposée par Jean-Louis Pinault

La randonnée emprunte d'abord le chemin de halage du Canal d'Orléans puis revient à Fay-aux-Loges par la Forêt Domaniale d'Orléans. On appréciera les eaux dormantes du canal et ses multiples reflets, ses écluses, sa faune, puis les larges allées forestières, enfin le clocher de pierre de l'église à l'approche du village.

Attention on m'a signalé le 19 Février 2023 qu'une partie du circuit le long du canal est fermée pour travaux pour une durée indéterminée (pas de date de fin d'affichée).

Durée :	3h30	Difficulté :	Moyenne
Distance :	12,09 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	24 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	24 m		
Point haut :	129 m	Commune :	Fay-aux-Loges (45450)
Point bas :	102 m		

Description

Départ sur l'aire de stationnement près de l'église de Fay-aux-Loges

(D/A) Contourner l'église en empruntant la Rue de la Moinerie vers la rue principale, Rue Abbé Georges Thomas. Prendre à gauche la rue principale puis, au bout d'une cinquantaine de mètres, la Rue Dumain à droite.

Balisage Jaune-Rouge (GR® 32 - 655E)

(1) Face au canal d'Orléans, virer à droite pour suivre la voie d'eau jusqu'au pont. Traverser le canal puis s'engager sur le chemin de halage, étroit sentier au plus près du canal à main droite.

Fin du balisage

(2) Poursuivre sur le chemin de halage lorsque le canal s'élargit momentanément, passer la confluence du Cens à main gauche, puis l'ancienne usine élévatoire à l'Écluse de Nestin. Garder toujours le canal à main droite, passer l'Écluse de la Jonchère.

(3) Le chemin de halage conduit à l'écluse suivante au Gué Girault, près de la maison forestière de Nestin. Traverser le canal au Gué Girault puis s'acheminer à droite sur la D9.

(4) Au carrefour après une cinquantaine de mètres, laisser le goudron en obliquant à gauche sur le chemin indiqué "Carrefour d'Alger 1,1". Pénétrant dans la Forêt Domaniale d'Orléans, le chemin est réservé aux "Ayants droit" (les randonneurs en font partie), l'accès étant limité grâce à une barrière. Cette large allée rectiligne mène au Carrefour d'Alger.

(5) Au carrefour en étoile dit "Carrefour d'Alger", poursuivre sur le chemin dit "Route d'Alger", quatrième sortie à droite (vers l'ouest). Cette nouvelle allée rectiligne débouche, à la sortie de la forêt domaniale, sur une rue sur laquelle on s'engagera à droite.

(6) Quitter le goudron peu après que la rue ait décrit un coude à droite, au profit d'un chemin à gauche qui s'oriente vers le Nord.

(7) Au Château d'Herbault le chemin rencontre une rue transversale dite "Chemin des Genièvres" sur laquelle on s'acheminera à gauche, en épingle. Au hameau les Genièvres, la rue forme un coude à gauche.

(8) À la sortie du coude, au carrefour, bifurquer à droite sur la rue menant au hameau la Courie. Dès les premières habitations, abandonner le goudron au profit du premier chemin à gauche. Ignorer le départ à droite. Le chemin s'élargit et se couvre de goudron en pénétrant dans Fay-aux-Loges, puis traverse la départementale.

Points de passages

D/A Parking près de l' - Église Notre-Dame (Fay-aux-Loges)

N 47.92821° / E 2.14003° - alt. 105 m - km 0

1 Chemin de halage - Canal d'Orléans
N 47.927922° / E 2.137664° - alt. 104 m - km 0.26

2 Chemin de halage
N 47.935408° / E 2.14724° - alt. 106 m - km 1.43

3 Écluse de la Jonchère
N 47.937335° / E 2.174203° - alt. 109 m - km 3.57

4 Vers "Carrefour d'Alger"
N 47.929921° / E 2.196309° - alt. 111 m - km 5.68

5 Chemin dit "Route d'Alger"
N 47.925095° / E 2.183168° - alt. 125 m - km 6.8

6 Chemin à gauche vers le Nord
N 47.927288° / E 2.166291° - alt. 114 m - km 8.41

7 - Château d'Herbault
N 47.933785° / E 2.163011° - alt. 106 m - km 9.18

8 À droite vers hameau la Courie
N 47.930023° / E 2.157285° - alt. 112 m - km 9.82

9 Rue de la Bretauche
N 47.923271° / E 2.144006° - alt. 106 m - km 11.27

10 Rue André Chenal
N 47.925543° / E 2.139756° - alt. 105 m - km 11.71

D/A Parking près de l' - Église Notre-Dame (Fay-aux-Loges)

N 47.928185° / E 2.140095° - alt. 105 m - km 12.09

(9) Au carrefour marqué d'une croix, prendre la Rue de la Bretauche à droite en direction du village puis, face à l'école, le chemin à gauche. Celui-ci intersecte une rue transversale sur laquelle on s'acheminera à droite.

(10) Virer de nouveau à droite Rue André Chenal puis à gauche, Rue de la Moinerie, pour retrouver le parking près de l'église, point de départ de la randonnée (D/A).

Informations pratiques

Le circuit peut se pratiquer en toutes saisons, même après de fortes pluies, en raison de la variété des paysages.

Attention on m'a signalé le 19 Février 2023 qu'une partie du circuit le long du canal est fermée pour travaux pour une durée indéterminée (pas de date de fin d'affichée).

A proximité

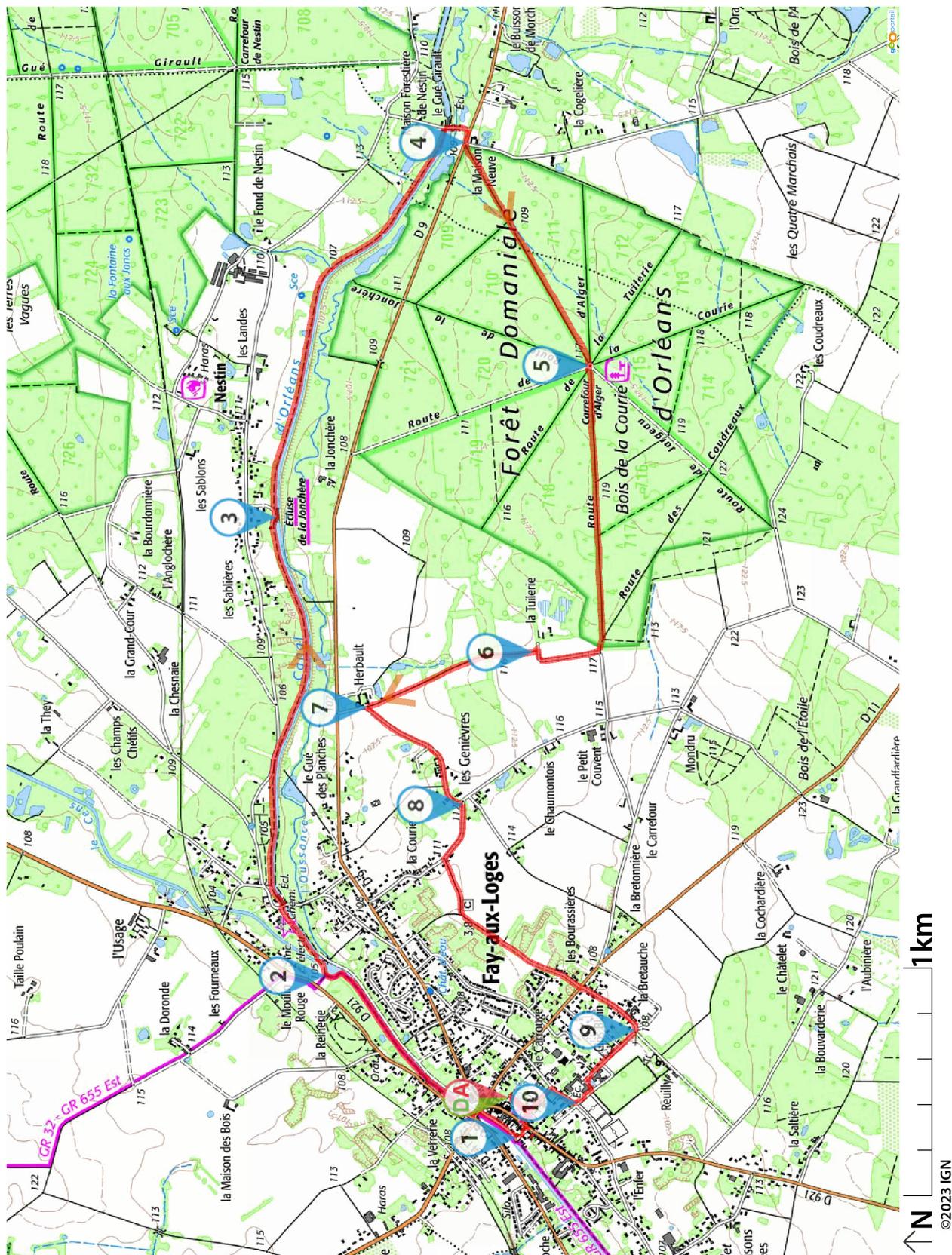
À voir au cours de la randonnée :

- L'ancienne [usine élévatoire de Fay-aux-Loges](#) fut construite entre 1908 et 1911. Elle permettait d'alimenter artificiellement les écluses du Canal d'Orléans.

- Au premier regard, quand on arrive aux abords de Fay, c'est le clocher de pierre de l'[église Notre Dame](#) qui attire l'attention.

Donnez-nous votre avis sur : [https://www.visorando.com/randonnee-le-canal-d-orleans-au-depart-de-fay-aux/](https://www.visorando.com/randonnee-le-canal-d-orleans-au-depart-de-fay-aux-/)

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

Visorando
Préparer et partager ses randos

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.